

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE – Avis du Conseil d'Administration sur la nomination des représentants des collectivités et établissements affiliés au sein du Comité Social Territorial

Date de la convocation : 10 juillet 2026

Président de séance : Antoine de MENTHON

Secrétaire de séance : Claudine FAUDOT

Nombre de membres titulaires en exercice : 30

MEMBRES TITULAIRES, REPRESENTANTS DES COMMUNES : 13

1. M. Antoine de MENTHON, Maire de Menthon-Saint-Bernard
2. Mme Brigitte GONDOUIN, Maire de Collonges-sous-Salève
3. Mme Mireille MARTEL, Maire-adjointe les Gets
4. Mme Valérie JOBIN, Conseillère municipale de Villaz
5. M. Christophe BOCHATON, Conseiller municipal de Maxilly-sur-Léman
6. Mme Géraldine COFFY, Maire-adjointe de Bonneville
7. Mme Anne-Gabrielle MATHIEU-JOUFFREY, Maire-Adjointe de Doussard
8. M. Didier EVERAERE, Maire-adjoint de Charvonnex
9. Mme Bernadette CRUZ, Maire-adjointe de Villy-le-Bouveret
10. Mme Franca VIVIAND, Maire-adjointe de Cornier
11. M. Raymond PELLICIER, Maire-adjoint de Poisy
12. Mme Claudine FAUDOT, Conseillère municipale d'Allinges
13. Mme Karine FALCONNAT, Conseillère municipale de Sillingy,

MEMBRES TITULAIRES, REPRESENTANT DU COLLEGE DES INTERCOMMUNALITES : 0

MEMBRES TITULAIRES, REPRESENTANT DU COLLEGE SPECIFIQUE : 0

MEMBRES EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR : 3

1. M. Florian THABUIS, Maire-Adjoint de Fillière ayant donné pouvoir à Mme Mireille MARTEL
2. M. Sébastien SCHERMA, Maire de Val-de-Chaise ayant donné pouvoir à Mme Géraldine COFFY
3. Mme Magali BARNABE, Maire-adjointe d'Evian-les-Bains ayant donné pouvoir à Mme Brigitte GONDOUIN

MEMBRES TITULAIRES ABSENTS : 14

1. M. Théo LOMBARD, Conseiller municipal de la Roche sur Foron
2. M. Didier THEVENET, Maire de la Clusaz
3. M. Jacques ARCHINARD, Maire d'Héry-sur-Alby
4. M. Bruno LYONNAZ, Maire de Sevrier
5. M Gérard FOURNIER-BIDOZ, Président de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes
6. Mme Marielle JUILIEN, Présidente de la communauté de communes des sources du lac d'Annecy
7. Mme Isabelle ASNI-DUCHENE, Conseillère communautaire Thonon agglomération
8. M. Patrice MOREAU, Conseiller municipal d'Annecy
9. M. Stéphane HAMZA, Conseiller municipal d'Annemasse
10. Mme Jocelyne BOCH, Conseillère communautaire déléguée au Grand Annecy
11. Mme Odile MAURIS, SDIS 74
12. M. Jean-Philippe MAS, Conseiller départemental du canton de Cluses
13. M. Dominique PUTHOD, Conseiller départemental du canton d'Annecy 2
14. M. Roland LOMBARD, Maire d'Hauteville-sur-Fier

PERSONNES INVITEES :

- Mme Valérie BOUVIER, Directrice du Centre de Gestion 74
- M. Nicolas LANFROY, Directeur Adjoint du Centre de Gestion 74
- Mme Amélie BRETAUDEAU, Directrice Financière du Centre de Gestion 74
- Mme Ingrid MANCINI, Secrétariat général du Centre de Gestion 74
- Mme Gaëlle LE DOUJET-DESPERTS, Payeur Départemental, excusée

QUORUM : 30/2 = **15**

Présents : 13

Représentés : 3

Votants : 16

2026-05-49 – ADMINISTRATION GENERALE – Avis du Conseil d'Administration

représentants des collectivités et établissements affiliés au sein du Comité

Vu le Code général de la fonction publique, et notamment ses articles L251-1 s. et R251-31 s. ;**Vu** la délibération n°2026-02-18 du 23 avril 2026 fixant à 10 le nombre de représentants titulaires du personnel du Comité Social Territorial (CST), après consultation des organisations syndicales ;**Considérant** que les textes ci-dessus prévoient que l'avis des membres du Conseil d'Administration est requis, avant nomination des représentants par arrêté dont le projet est annexé à la présente délibération ;**Considérant** que les membres du CST représentant les collectivités et établissements publics sont désignés par le Président du CDG parmi :

- Les élus issus des collectivités et des établissements employant moins de cinquante agents affiliés au centre de gestion,
- Les agents de ces collectivités et établissements,
- Les agents du centre de gestion.

Suite au renouvellement du Conseil d'Administration du CDG74, Monsieur Antoine de MENTHON, Président du CDG74, rappelle aux membres du Conseil d'Administration qu'il convient de désigner de nouveaux représentants des collectivités et établissements affiliés. Monsieur le Président rappelle également que, conformément à l'article R254-7 du Code général de la fonction publique, « *Lorsque le Comité Social Territorial est placé auprès d'un centre de gestion, l'autorité territoriale qui préside ce comité est le président du centre de gestion* » et qu'il peut se faire représenter par un(e) élu(e).

Le Conseil d'Administration,

Où l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

ÉMET un avis favorable au projet de désignation présenté par le Président du Centre de gestion.**Fait à Annecy,****Le 17 juillet 2026****Le secrétaire de séance,**

Claudine FAUDOT**Le Président du Centre de Gestion de la FPT,**

Antoine de MENTHON

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, d'un recours administratif auprès de Monsieur le Président du Centre de Gestion de la Haute-Savoie, 44 rue du Goléron, 74370 ANNECY, ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble 38000.

Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application numérique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr pour le recours contentieux.

Acte rendu exécutoire compte tenu de :

- La transmission au représentant de l'Etat le : 17.07.2026
- La publication par voie électronique le : 17.07.2026

QUORUM : 30/2 = 15**Présents : 13****Représentés : 3****Votants : 16**